VALDURENQU' INFOS

JOURNAL D'INFORMATIONS
de la commune de VALDURENQUE

n° 147 **octobre, novembre, décembre 2020**

LES VOEUX DU MAIRE

Mes chers amis

L'année 2020 qui vient de se terminer restera dans nos souvenirs comme une année noire, une année covid 19. Confinement, privations, violences en tout genre, angoisse du lendemain, rien ne nous aura été épargné.

Bien que l'année 2021 débute sous les mêmes auspices, l'arrivée de vaccins anti-covid et les progrès dans le traitement nous permettent d'envisager un avenir meilleur, ce à quoi nous allons nous accrocher pour aller de l'avant.

En 2021 notre commune a de nombreux projets qui s'étaleront tout au long du mandat et dont nous vous ferons part au fur et à mesure de leurs avancées. Les réalisations en cours sont l'aménagement de la zone humide de Pélapoul/Aigueventade, le lotissement dont tous les lots ont été vendus et le changement total de l'éclairage public par un système à led qui va nous permettre de faire des économies d'énergie conséquentes dans le respect de l'environnement.(pollution lumineuse notamment).

Dans l'attente de pouvoir vous rencontrer autour du verre de l'amitié dès que les circonstances le permettront, le conseil municipal et moi même, vous adressons nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Prenez soin de vous.

Jean-Louis Battut

Maire de Valdurenque

TRAVAUX

LE STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE VALDURENQUE :

Les parkings ci-après permettent le stationnement des véhicules sans limitation de temps, excepté le stationnement abusif (1). Pour ce faire, des places de stationnement vont être matérialisées par marquage au sol :

- Place du Communal (boulodrome) = 7 places
- Place du Pradel (église) = 5 places
- Place du Foirail (derrière le monument aux morts) = 9 places
- Parking MJC (derrière la mairie) = 12 places

Dans les rues Saint-Louis-d'Anjou et Mathieu Cros, le stationnement est longitudinal et protégé (places situées entre la voie de circulation et le trottoir).

Dans les rues de Cabanac et du Mercadel, le stationnement se situe perpendiculairement autour des placettes.

Enfin, par arrêté municipal, le nouvel aménagement de l'avenue Louis Raucoules permet le stationnement des véhicules longitudinalement et « à cheval » sur le trottoir avec le maintien d'un cheminement piéton d'une largeur de 0,90m entre le stationnement et la limite du domaine public. Ce stationnement est autorisé :

- Avenue Louis Raucoules, « à cheval » côté impair, du n°7 au n°29, sur un temps ponctuel de 15mn entre 7h et 20h.
- Avenue Louis Raucoules, côté impair, du n° 35 jusqu'au n° 43.

Suite à des verbalisations de véhicules sur les trottoirs (2) dans certaines rues du village par la gendarmerie, la municipalité va matérialiser le stationnement « à cheval » sur le trottoir sous réserve de maintenir un cheminement piéton d'une largeur de 0,90m entre le stationnement et la limite du domaine public et que la voie restante puisse permettre le croisement des véhicules à vitesse réduite.

Les rues suivantes feront l'objet d'un arrêté municipal et d'un marquage au sol :

- Rue des Sports, « à cheval » côté impair, face au n° 6 jusqu'au n° 9 puis côté pair devant le stade ;
- Rue de l'Autan, côté impair, face au n° 2, 4 et 6 puis côté pair, du n° 10 au n° 14 ;

D'autres rues sont en cours d'études :

- Rue Saint-Louis-d'Anjou ;
- Rue du Communal ;
- Chemin du Causse.

(1) Stationnement abusif :
Il est interdit de laisser un véhicule en stationnement sur la chaussée, sur un emplacement de stationnement, ou dans un parking plus de 7 jours. Cette durée de 7 jours est un maximum, car elle est souvent inférieure (par exemple 24 heures ou 48 heures) par arrêté du maire de la commune.
Un stationnement de trop longue durée au même endroit, peut entraîner une amende et la mise en fourrière de votre véhicule.
Contravention 2ème classe (art R417-12)

(2) Trottoir :
*Le terme "**trottoir**" désigne la partie de la voie publique en saillie ou non par rapport à la chaussée, qui est spécifiquement aménagée **pour la circulation des piétons**, revêtue de matériaux en dur et dont la séparation avec les autres parties de la voie publique est clairement identifiable par tous les usagers.*
*Il est donc **INTERDIT** de stationner avec son véhicule sur les trottoirs.*

GENERATION MOUVEMENT

Bonjour à tous, en ces temps difficiles le club est à l'arrêt. Cependant nous nous réjouissons de voir que nos adhérents vont bien malgré l'isolement lié à cette crise sanitaire.

Nous souhaitons que l'année 2021 soit meilleure et que l'on puisse se retrouver. En attendant donnons-nous des nouvelles par téléphone ou par croisement dans le village.

Bon courage et encore bonne et heureuse année 2021 à tous les adhérents et habitants de Valdurenque.
Le président.

RANDOVAL

Randoval a repris quelques randonnées en respectant autant que possible les consignes sanitaires en cours.
Ainsi au cours du dernier trimestre 2020, nous avons pu faire 4 sorties, une à Brassac guidée par Francis Oulès en octobre, une à Payrin, guidée par Eliette Azéma en novembre, une à Noailhac et la dernière à Courniou avec pique-nique juste avant les fêtes de fin d'année. La période de confinement nous ayant obligés à improviser nos dates de sorties.

Nous commençons 2021 par une randonnée à Soual le 10 janvier, puis il devrait y avoir, Damiatte le 24. Pour la suite, on ne fait pas trop de projets à long terme. Nous avons le choix des randonnées dans notre département et pouvons improviser une sortie facilement. Donc pour cette saison, aucun calendrier n'a été établi. On s'adaptera en fonction de la pandémie.

LA RECRE DE VALDU

Comme depuis quelques années, la Récré de Valdu a mené une opération VENTE DE SAPINS. Ceux-ci sont issus de la région, de Vabre plus exactement.

Cette vente s'est déroulée sur le parking de l'école le 4 décembre 2020.

Tous les bénéfices seront intégralement reversés à l'école de Valdurenque pour financer les achats scolaires.

La Récré de Valdu remercie tous les parents, familles et amis d'avoir participé à cette opération.

M J C

Vœux 2021 :

Cette année, notre association devait organiser le traditionnel pot des associations et de la municipalité pour la nouvelle année mais la Covid est venue perturber nos traditions. Nous profitons donc de ce bulletin pour vous présenter tous nos meilleurs vœux. Que la santé, la joie et la prospérité soient avec vous et que tous vos souhaits se réalisent.

Nous souhaitons aussi qu'on puisse reprendre rapidement nos activités sportives ou de loisirs sans contraintes et de pouvoir réaliser nos manifestations estivales pour vivre à nouveau de bons moments conviviaux tous ensemble.

Assemblée Générale :

Elle s'est déroulée le mardi 27 octobre à la salle des fêtes afin de respecter les consignes sanitaires. L'effectif de l'association est toujours en baisse constante avec 70 adhérents contre 92 l'an passé.

Après 10 années passées à l'animation de l'atelier Peinture, Lucette DAUZAT a souhaité prendre du recul sans pour autant quitter définitivement cet atelier. Elle cède sa place à un duo qui intègre le Conseil d'Administration, Muriel ROUQUIER et Liliane COMBELLES. Bernard BAILLY, en provenance de l'activité Marche, intègre également le conseil. Merci à Lucette pour ces nombreuses années de bénévolat au sein de notre association.

Le nouveau Conseil d'Administration de la MJC est composé comme suit :

Christine BATTUT (Marche), Sophie CHABBERT (Yoga), Liliane COMBELLES (Peinture), Yannick MARTIN (Marche), Christine PAGES (Vide Greniers), Valérie PALMA (Marche), Muriel ROUQUIER (Peinture), Fabienne ZELMIRE (Marche) ;

Christian AZEMA (Football et Tennis), Bernard BAILLY (Marche), Luis PALMA (Festivités), Jean-François PINTE (Speedminton et Festivités).

Une prochaine réunion permettra d'élire le nouveau bureau.

Activités :

Excepté la marche (voir paragraphe suivant), toutes les activités sont à l'arrêt depuis la mise en place du 2ème confinement et ensuite du couvre-feu.

A ce jour, nous ne savons pas quand les activités pourront reprendre et si nos traditionnelles manifestations pourront avoir lieu (vide greniers, fête).

Marche :

Les sorties de marche rapide au sein de la MJC se font en fonction des autorités sanitaires et aussi de la météo. Ayant donc eu une longue période d'abstinence, c'est avec plaisir que nous nous retrouvons les mardis matin dès 9h en compagnie de Christine Battut, et les après-midi dès 14h avec Yannick Martin. Le groupe étant peu nombreux, il n'est pas difficile de respecter les quotas requis par les directives sanitaires.

Une marche dynamique autour du village d'une durée de 80 à 90 mn environ, nous permet de garder à la fois un lien social avec le plaisir de se retrouver, tout en alliant une dépense physique intéressante pendant ces périodes aléatoires de confinement. Pour 2021, nous souhaitons pouvoir retrouver cette dynamique toutes les semaines qui vont suivre…

GROUPE SCOLAIRE JACQUES CROS

Repas de Noël :

Près de 85 élèves sur 100 que compte l'école ont participé au repas de Noël. Le personnel encadrant a du mettre les bouchées doubles pour ce traditionnel repas en faisant respecter autant que possible les consignes sanitaires.

Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la commune, régulièrement mis à jour.

http://commune-de-valdurenque.fr/

Direction de la Publication :	Rédaction / Conception :	Impression :
Jean-Louis BATTUT	**Jean-Louis BATTUT** **Christian AZEMA**	**Mairie de Valdurenque**

VALDURENQUE - 2019